



Testament holographe, mauvaise conduite du notaire

Par **ddany**, le **09/04/2013** à **16:56**

Bonjour. Ma compagne depuis 19 ans, qui était à Nice où elle avait acquis un appartement, a eu un AVC qui a déclenché une hémorragie cérébrale. Elle est décédée à l'Hôpital. Les clés de l'appartement ont été mises sous un coffre et la succession va être faite par le notaire qui s'est occupé de l'achat de cet appartement (pourquoi je ne sais pas). Les ayants droit sont des cousins et cousines de nationalité italienne, ma compagne étant française par son mariage et italienne de naissance. Elle n'avait aucun enfant, donc de descendants directs. J'ai contacté ce notaire pour lui dire que ma compagne avait acheté quelques jours auparavant un coffre, qu'il m'a dit d'ailleurs ne pas pouvoir ouvrir. Je ne sais absolument pas ce qu'il y a dedans, mais celle-ci m'avait certifié quelques jours auparavant qu'elle avait rédigé un testament holographe -je sais c'est imprudent, il vaut mieux un testament enregistré. Je suis certain que ce testament se trouve dans ce coffre, et je sais aussi -ainsi que quelques membres de sa famille- que je suis mentionné dans les héritiers, car détestant la famille du côté de sa mère elle les avait désavantagé. J'ai donc dit tout cela au notaire qui m'a hurlé aux oreilles, déjà que ma compagne était d'une intelligence moyenne (sic) -pour moi il l'insulte- de ne pas être allé enregistrer ce document chez lui (évidemment!) et qu'il allait faire la succession, que les héritiers feront CE QU'ILS VOUDRONT du contenu de ce coffre en prenant possession de l'appartement !!! Mon raisonnement : alors il suffit d'avoir un coffre bien fermé, de mettre dix millions d'euros dedans en bijoux par exemple, de décéder, comme ça ces dix millions n'apparaîtront pas dans le montant total de ce qui sera soumis au fisc. A-t'il le droit de faire ça ? Je suis choqué et surtout que puis-je et que dois-je faire ? S'il vous manque des éléments je suis prêt à vous les donner. Et je le répète, je suis certain d'être dans les héritiers (elle n'a pas mis que moi, il y a aussi une Association, sans oublier les ayants droits évidemment), car elle m'a certifié et ce n'était pas une menteuse, "ne t'inquiète pas, si je disparaissais tu es à l'abri". Je remercie d'avance ceux qui pourraient m'aider ou me renseigner (par exemple comment dessaisir ce notaire de cette affaire)

Par **felipo**, le **05/07/2013** à **15:16**

Bonjour,

Journaliste indépendant, je recherche actuellement des témoins qui auraient eu des problèmes avec un notaire dans le cas d'une succession. Il s'agit d'un reportage mettant en avant les abus et les difficultés qui peuvent se poser à propos d'un héritage.

Si vous êtes intéressé, contactez moi : phelippeaupauline16@gmail.com.

Merci d'avance.